



**FACULTADE DE FILOLOXÍA**

# **Le créole et la culture créole en Martinique comme source d'une identité.**

**Traballo de Fin de Grao**

**Autora : Virginia López González-Redondo**

**Titor : Carlos Pérez Varela**

**Curso : 2018/2019**

Traballo de Fin de Grao presentado na Facultade de Filoloxía da Universidade de Santiago de Compostela para a obtención do Grao en Lingua e Literaturas Modernas (Francés).



**FACULTADE DE FILOLOXÍA**

# **Le créole et la culture créole en Martinique comme source d'une identité.**

**Traballo de Fin de Grao**

**Autora : Virginia López González-Redondo**

**Titor : Carlos Pérez Varela**

**Curso : 2018/2019**

Traballo de Fin de Grao presentado na Facultade de Filoloxía da Universidade de Santiago de Compostela para a obtención do Grao en Lingua e Literaturas Modernas (Francés)

## INDEX

1. Introduction.....	1
2. Martinique. Contexte historique et culturel.....	2
2.1. Période précolombienne.....	2
2.2. La colonisation européenne.....	3
2.3. L’esclavage et la traite négrière.....	3
2.4. Les occupations anglaises.....	5
2.5. L’abolition de l’esclavage.....	5
2.6. Les immigrations du XIX <sup>ème</sup> siècle.....	6
3. La créolisation.....	7
4. Le créole. La problématique d’une définition typologique.....	8
4.1. Formation et évolution.....	9
4.1.1. Théorie superstratique.....	10
4.1.2. Théorie substratique.....	11
4.1.3. Théorie universaliste.....	11
4.1.4. Théorie du “Pool langagier”.....	12
4.2. Système graphique et phonologique.....	13
4.3. Morphologie.....	17
4.3.1. Les déterminants et les pronoms.....	17
4.3.2. Le verbe.....	18
4.3.2.1. Les verbes impersonnels.....	20
4.3.2.2. La voix passive et les verbes pronominaux.....	20
4.3.2.3. Problématique liée au classement des mots.....	21
4.4. Syntaxe.....	22
4.5. Lexique.....	23
5. Situation sociolinguistique : Deux langues en contact.....	26
6. Négritude, Antillanité et Créolité.....	28
7. Conclusion.....	30
8. Bibliographie/Sitographie.....	32



FACULTADE DE FILOLOXÍA



CUBRIR ESTE FORMULARIO ELECTRONICAMENTE

**Formulario de delimitación de título e resumo**  
Traballo de Fin de Grao curso 2017/2018

APELIDOS E NOME: LÓPEZ GONZÁLEZ-REDONDO, VIRGINIA

GRAO EN: LINGUA E LITERATURAS MODERNAS

(NO CASO DE MODERNAS) ITINERARIO EN: FRANCÉS

TITOR/A: CARLOS PÉREZ VARELA

LIÑA TEMÁTICA ASIGNADA: CULTURA FRANCESA

SOLICITO a aprobación do seguinte título e resumo:

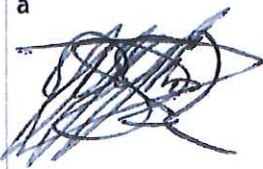
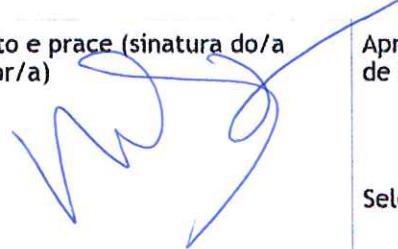
**Título: Le créole et la culture créole en Martinique comme source d'une identité**

Ce travail va nous donner une approche culturelle de l'île antillaise Martinique, en focalisant sur l'origine de formation des créoles à base linguistique française.

Le créole et la culture créole en Martinique sont la source d'une identité multiculturelle. Dû à l'histoire coloniale française subie tout au long du XVIIème siècle, le créole martiniquais devient l'élément unificateur d'une culture marquée par une multitude d'influences. Le phénomène linguistique du créole est le résultat du contact et mélange de différentes langues. Il s'agit d'une culture métisse, pleine de racines multiculturelles surtout amérindiennes, européennes et africaines. La société subit un processus de créolisation répandu dans tous les domaines sous diverses formes.

On va s'approcher de la Martinique pour approfondir dans son histoire culturelle marquée par la colonisation et l'esclavage. Ensuite, on va analyser son trait le plus important, le créole martiniquais.

Santiago de Compostela, 7 de marzo de 2018.

Sinatura do/a interesado/a 	Visto e prace (sinatura do/a titor/a) 	Aprobado pola Comisión de Títulos de Grao con data <b>13 MAR. 2018</b> Selo da Facultade de Filoloxía
---	---	---

SRA. DECANA DA FACULTADE DE FILOLOXÍA (Presidenta da Comisión de Títulos de Grao)

## 1. Introduction

Dans le cadre des langues en contact il est indispensable de se poser la question sur les langues créoles, sa formation et son évolution.

Le créole martiniquais, ainsi comme tous les créoles français ou à base française, sont nés dans divers territoires colonisés par la France hexagonale tout au long du XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles. Il s'agit d'une évolution des formes linguistiques en contact utilisées au cours de la colonisation et de l'esclavage.

Le créole martiniquais est parlé sur l'île antillaise de la Martinique, Département et Région d'Outre-Mer français comptant 380 887 habitants.<sup>1</sup>

Le créole et la culture créole en Martinique sont la source d'une identité propre avec des racines multiculturelles très variées. Des vagues migratoires diverses et beaucoup d'influences font partie de cette culture. Nous allons nous approcher des cultures précolombiennes, des cultures africaines et des cultures européennes qui ont marqué une période de colonisation et d'esclavage. Mais c'est surtout dans la langue où ce métissage s'est matérialisé. Le créole martiniquais est le reflet d'une histoire et d'une société qui a souffert un processus de créolisation. C'est le miroir d'une violence propre d'un contexte de colonisation esclavagiste et racialisé où le créole s'est structuré.

La société subit un processus de créolisation marqué par un contexte socio-historique précis caractérisé par l'invasion, les conquêtes et la violence. C'est un surgissement linguistique naturel, toujours oral, autour d'un cadre de communication entre maîtres et esclaves dans une société de plantation, structure socio-économique coloniale de production sucrière. Nous allons étudier l'histoire culturelle de la Martinique et analyser l'élément unificateur plus important, le créole martiniquais.

Dans le plan sociolinguistique, l'île se caractérise par une diglossie où le statut des deux langues en contact n'est pas équilibré. La majorité des locuteurs parlent le créole et le français mais dans cette situation déséquilibrée, il faut faire une distinction entre une langue H (langue haute, le français) et une langue B (langue basse, le créole)

Le français est la langue officielle, c'est-à-dire, utilisée dans l'administration et services publics,

---

<sup>1</sup> Données de population au 1<sup>er</sup> janvier 2015 selon les sources de l'INSEE.

l'enseignement, la justice, les médias, la politique... et chaque fois plus employée, tandis que le créole est la langue régionale pas officialisée et en conséquence, minorisée et utilisée dans les contextes familiales et la vie sociale courante.

Nous allons étudier cette langue, sa formation, son évolution et ses caractéristiques les plus particulières. Ce travail ne prétend ni l'exhaustivité ni la rigueur formelle en ce qui concerne la langue, sinon essayer de montrer la façon où une histoire marquée par la résistance et une multiculturalité s'est reflétée dans cette langue.

## 2. Martinique. Contexte historique et culturel

### 2.1. Période précolombienne

En suivant les chroniques de Nicolas Armand et son œuvre *Histoire de la Martinique*<sup>2</sup> et l'œuvre de l'archéologue Benoît Bérard *Martinique, terre amérindienne*<sup>3</sup>, nous allons reconstruire le contexte historique de l'actuel département et région d'outre-mer française. La datation de l'arrivée de différentes civilisations précolombiennes en Martinique est délicate et difficile à établir, mais selon différentes études archéologiques, l'arrivée des premiers peuplements amérindiens s'estime autour du cinquième millénaire avant notre ère.

Les premiers occupants connus seraient des indiens Arawak provenant du bassin de l'Orénoque, l'actuel Venezuela. Ce peuple s'installe au côté nord-atlantique de l'île un peu avant ou vers le début de la première ère chrétienne. Des études archéologiques révèlent que les Arawak étaient une civilisation dédiée à la pêche, la chasse, la cueillette et l'agriculture. Après cette période arawak appelée Saladoïde insulaire<sup>4</sup> une possible éruption volcanique de la montagne Pelé a pu faire disparaître toute population de l'île, vu que des traces ultérieures des civilisations datent du V<sup>ème</sup> siècle. On va dénommer cette époque le Saladoïde terminal où une deuxième migration d'Arawak va se poser cette fois au sud de l'île.

C'est au X<sup>ème</sup> siècle où une autre civilisation amérindienne provenant de la région des Guyanes, les caraïbes, arrivera sur l'île. Les Caraïbes, dénomination donnée par les Espagnols au cours de la colonisation qui signifiait "guerriers", étaient caractérisés par leurs méthodes de guerre violentes et la pratique du cannibalisme (mot issu de *cariba*). Les caraïbes qui se désignaient eux-mêmes sous le

---

2 ARMAND, N. 1996 : *Histoire de la Martinique, Des Arawaks à 1848*. Tome I, L'Harmattan. pp. 1-25.

3 BÉRARD, B. 2013 : *Martinique terre amérindienne. Une approche pluridisciplinaire*. Sideston Press, Leyden, Individual Authors. pp .27-77.

4 Il s'agit des datations logiques qui suivent des indices archéologiques.

nom de “*calliganos*” étaient un peuple avec une politique d’expansion guerrière dans les Petites Antilles. L’occupation des Caraïbes entraîne l’expulsion ou possible extermination des Arawak déjà présents dans l’île.

## 2.2. La colonisation européenne

Même s’il est probable que l’espagnol Alonso de Ojeda ait découvert la Martinique en 1499, la version officielle nous raconte que Christophe Colomb a été le premier européen arrivant à la ville du Carbet dans l’île en 1502. Les premiers espagnols arrivés nous laissent ses observations et des chroniques sur les civilisations existantes sur l’archipel appelé *Iouanacera* “île aux iguanes” par les caraïbes et renommé *Madinina* “île aux fleurs” par les colons. Utilisé comme un lieu de passage, c’est en 1635 quand les Français s’installent dans l’île. C’est avec l’arrivée de ces premiers Français que la colonisation commence. Pierre Belain d’Esnambuc sera le fondateur de la première colonie de Martinique. Ces premiers colons construisent le Fort Saint Pierre dans la ville de Saint Pierre et peu à peu ils prennent le contrôle de toute l’île. Les conflits belliqueux entre français et caraïbes ont abouti par le départ de ces derniers en Dominique et Saint Vincent au XVII<sup>ème</sup> siècle. Une colonie est, par conséquence, soumise politiquement au pays colonisateur. À ce moment-là, la Martinique devient colonie de la France et son histoire est directement liée à l’expansion coloniale des européens.

En 1635 la *Compagnie des Isles d’Amérique* est créée par le cardinal de Richelieu afin de gérer le commerce et évangéliser toutes les colonies de la couronne de la France.

La plantation du tabac, de l’indigo, du café et du roucou constituent le moteur économique, mais c’est surtout la culture sucrière liée à la canne à sucre qui se développe de plus en plus et qui va devenir le commerce le plus important à partir de 1664. Cela apportera un important enrichissement et un essor économique en France hexagonale.

## 2.3. L’esclavage et la traite négrière

Les plantations de canne à sucre et les habitations sucrières avaient besoin d’une activité très difficile et dure à réaliser. De cette façon, au XVII<sup>ème</sup> siècle, le manque de main d’oeuvre s’est résolu avec le trafic d’esclaves provenant de l’Afrique occidentale. Les noirs se préparent à

l'avenir d'enfer. Le système économique est basé sur l'esclavage. En 1642 la traite négrière est autorisée par le roi Louis XIII. La traite des noirs légalisait et régularisait le trafic et le commerce d'êtres humains, dans ce cas-là, des noirs africains. Il s'estime entre 12 et 13 millions des noirs qui aurait été déportés de l'Afrique pendant plusieurs siècles. Le trafic humain est institutionnalisé et fiscalisé. Le nombre d'esclaves à partir de cette date dépasse massivement le nombre des colons. En Martinique, c'est surtout à partir de la décennie des années 1680, avec le règne de Louis XIV, que le trafic explose et augmente considérablement.

Le commerce triangulaire était la route de commerce qui faisait des échanges entre l'Europe, l'Afrique et l'Amérique. Des navires occidentaux échangeaient des esclaves par marchandises. Le commerce triangulaire était la route la plus massive, le moteur de l'essor économique de l'Europe. Les Français et les Anglais prennent le monopole du transport transatlantique avec la route triangulaire qui va favoriser l'arrivée massive des noirs en Martinique.

L'esclavage provoque des sociétés basées sur la classe sociale. C'est une hiérarchie socio-raciale où les noirs se situent dans le plus bas de l'échelle et les blancs dans la situation la plus haute.

En 1685, Jean-Baptiste Colbert, ministre du roi Louis XIV rédige *le Code Noir*, une véritable institutionnalisation de l'esclavage qui régit en 60 articles détaillés le statut des colonies de la France ainsi que le traitement et le statut des esclaves.

Dans ce code, les noirs sont considérés comme des objets, des propriétés. Une liste de services et punitions y est rédigée. La religion catholique est imposée et la punition de mort et la déshumanisation est présente tout au long du code et par conséquent, dans la réalité culturelle vécue.

*“L'esclave fugitif qui aura été en fuite pendant un mois, à compter du jour que son maître l'aura dénoncé en justice, aura les oreilles coupées et sera marqué d'une fleur de lys sur une épaule ; s'il récidive, il aura le jarret coupé, et il sera marqué d'une fleur de lys sur l'autre épaule ; et, la troisième fois, il sera puni de mort”<sup>5</sup>*

#### 2.4. Les occupations anglaises

Les conflits entre les pays européens ont aussi une répercussion sur les différentes colonies des Caraïbes. En Martinique, ces conflits se concentrent entre les Français et les Anglais. Par trois fois, l'île devient anglaise pour être récupérée définitivement en 1816. Attaquée la première fois en 1759

---

<sup>5</sup> Article 38 de la première version de 1685 du *Code Noir*.



et une deuxième fois, en 1762 la Martinique tombe en mains des Anglais. C'est le contexte de la guerre des Sept Ans où la France perd presque toutes ses possessions. Un an plus tard, l'île est rendue à la France avec la signature du traité de Paris de 1763 qui met fin à la guerre.

Au XVIII<sup>ème</sup> siècle, la Martinique est marquée par une période révolutionnaire qui crée des conflits. La lutte se concentre aussi entre les Français et les Anglais qui occupent l'île de 1794 à 1802. C'est la période de la contestation où l'on discute sur le système d'esclavage et le conflit de maintenir ou approuver son abolition. Tandis que la Convention Nationale vote pour l'abolition de l'esclavage, les anglais occupent l'île. Le Traité de Whitehall signé des deux parts leur permet de bloquer cet essai d'abolition et continuer avec les bénéfices apportés par le système esclavagiste de la canne à sucre. Avec le traité de paix d'Amiens signé en 1802 la Martinique est restituée à la France où Napoléon Bonaparte maintient l'esclavage. Il s'agit d'une courte trêve puis la guerre est peu après rallumée en 1803. Ainsi, dès 1809 à 1814 se produit la dernière occupation des guerres du Premier Empire pour devenir définitivement française avec le Traité de Paris de 1814 où Louis XVIII devient roi après l'abdication de l'empereur Napoléon Bonaparte.

## 2.5. L'abolition de l'esclavage

Au XVIII<sup>ème</sup> siècle, le Siècle des Lumières, il y a plusieurs philosophes et écrivains qui dénoncent dans leurs écrits le système d'esclavage. Déjà dans l'année 1788 est créée à Paris, la *Société des Amis des Noirs*. Ils luttent pour la suppression de la traite négrière. Cela marque le début des événements révolutionnaires qui vont se dérouler graduellement. Il se produit une campagne de pétitions constante. En 1834 est créée la *Société Française pour l'Abolition de l'Esclavage*. Le soulèvement des esclaves est toujours présent dans la culture esclavagiste au long des années. Ils sont bien connus les marrons ou esclaves donnés à la fuite qui se réfugiaient dans la forêt ou lieux peu accessibles. Les conditions de vie et la déshumanisation vécues par les noirs provoquent ce type de rébellions. Les révoltes et les insurrections des esclaves sont chaque fois plus présentes en Martinique et aux Antilles, l'abolitionnisme se constitue comme un courant organisé.

Le 27 avril de 1848, Victor Schœlcher, sous-secrétaire d'Etat à la Marine et aux Colonies de la Seconde République, met officiellement fin à l'esclavage. Grâce à ses persuasions, le gouvernement provisoire de la II République signe le décret qui adoptait le principe de libération des esclaves. Le décret signé, exige un délai de deux mois pour sa mise en application. Au même temps, sans avoir connaissance du décret, une insurrection d'esclaves éclate le 22 mai 1848 dans la ville du Prêcheur.

Cela accélère le processus, qui aboutit à l'abolition de l'esclavage de la main du gouverneur Louis de Rostoland le 23 mai avant que les deux mois se passent. Quelques 80000 esclaves se sont défaits de ses chaînes et de la servitude au moment de l'abolition.

## 2.6. Les immigrations du XIX<sup>ème</sup> siècle

Après l'abolition, la Martinique est concernée des nouvelles migrations pour faire face au soudain manque de main d'oeuvre dans les habitations et les sucreries. Cette main d'oeuvre ne pouvait se maintenir que par une nouvelle arrivée des travailleurs. C'est le début de l'affluence des immigrants sous contrat provenant du Congo, de l'Inde, de Syrie, du Liban, de la Palestine et d'autres pays asiatiques comme la Chine et le Vietnam. Nous allons nous appuyer sur l'oeuvre de Jean Benoist, *Les martiniquais. Anthropologie d'une population métissée* pour vous montrer cette nouvelle vague migratoire.<sup>6</sup>

Au premier moment, les colons reviennent en Afrique avec le but de mettre en place une immigration libre et légale contre rémunération. Entre 1857 et 1862 le gouvernement français recrute plus de 10000 africains congolais. Vu que la société est troublée et certaines critiques pour ce qui semble une nouvelle traite négrière apparaissent, ils mettent fin au recrutement de l'Afrique. Les colons s'adressent aux indiens, qui sont destinés à combler le vide de main d'oeuvre laissé par les esclaves. Plus de 25000 indiens venus surtout de Pondichéry, Madras et Calcutta font partie de cette migration qui a été continuée sans interruption jusqu'à 1884. Même si l'on parle des migrations libres et légales les conditions de travail et de vie n'étaient pas loin de celles des esclaves. Les navires illégaux provenant de l'Inde était une réalité.

Différents projets d'importation se sont faits aussi depuis la Chine à partir de l'année 1859, en concret depuis Shanghai et du canton de Guangzhou. L'Ancien protectorat français d'Annam avait apporté d'autres engagés entre les années 1869 et 1881. C'étaient des condamnés à des peines de prison pour rébellion contre l'autorité française ou dû à crimes de droit commun.

Une autre vague d'immigration du Proche Orient s'effectue provenante de la Syrie, du Liban et de la Palestine entre 1900 et 1980. À partir des années 70 des populations venues d'Haïti commencent aussi à arriver.

Les conditions de vie et d'existence des nouveaux travailleurs engagés depuis son transbordement

---

<sup>6</sup> BENOIST, J. 1963 : "Le martiniquais, Anthropologie d'une population métissée". *Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*. XI<sup>o</sup> Série, Tome 4, fascicule 2, pp. 261-268.

du pays d'origine n'étaient pas très éloignées de celles de la traite négrière. Les procédures de recrutement qui étaient le rapt à l'époque esclavagiste sont substituées par un usage régulier de mystification avec une multitude de promesses mensongères.

L'économie de la plantation a provoqué toutes ces vagues de migrations, un reflet de la composition sociale actuelle de la Martinique. Les Antilles françaises sont caractéristiques de ce métissage et créolité, de la richesse humaine dans sa diversité.

L'histoire de la Martinique est marquée par sa diversité et sa multiculturalité depuis l'époque précolombienne avec les Arawak et les Caraïbes, l'arrivée des colons européens français et anglais, l'arrivée des esclaves africains dès 75 à 250 ethnies différentes et l'arrivée des migrations post-esclavagistes de l'Asie, le Proche Orient et les Caraïbes. Tous ont contribué à faire de la Martinique ce qu'elle est à nos jours.

### 3. La créolisation

Dans un contexte multiculturel comme celui présenté ici, il est inévitable de se poser la question sur les langues et les cultures créoles, apparues dans ce contexte historique donné. Ils se sont présentées différentes théories sur le sujet, sur sa formation et son évolution, mais nous allons nous approcher à la linguistique socio-historique, dont le principal représentant est le linguiste Robert Chaudenson<sup>7</sup>, spécialisé en créoles à base lexicale française.

Le phénomène de créolisation n'est pas un simple mélange d'éléments, de langues et de cultures. Si cela était suffisant, on pourrait dire que le monde entier est créole ou est en train de se créoliser. La créolisation répond à un contexte socio-culturel spécifique caractérisé par un certain type de violence, de soumission et d'invasion comme dans les anciennes colonies. C'est un système historico-culturel nouveau qui émerge dans ce contexte d'invasion.

Les langues créoles sont alors une production culturelle qui se forme dans les sociétés coloniales du XVI<sup>ème</sup> et XVII<sup>ème</sup> siècles. Elles sont nées à cause du contact entre les différentes langues parlées par les colons européens et celles parlées par leurs esclaves africains. Le terme créole, de l'espagnol *criollo* issu du latin *criar* (élever) désignait un enfant de colons né et élevé aux Nouveau Monde. Il faisait référence à l'individu et non à la langue. Plus tard, le mot fait référence aux personnes métisses, nées des parents noirs et blancs. Selon les anthropologues Sydney W. Mintz et Richard

---

<sup>7</sup> CHAUDENSON, R. 2001 : *Creolization of Language and Culture*. London : Routledge pp. 53-194.

CHAUDESON, R. 2003 : *La créolisation: théorie, applications, implications*. L'Harmattan, pp. 50-62.

Price<sup>8</sup>, créole fait référence à quelque chose venue du vieux monde mais construite dans le nouveau. Puis, le nom va faire référence aux réalités culturelles des colonies, la faune, la flore, les chansons, la danse... pour s'appliquer finalement à la langue parlée par la population. De cette façon, le créole n'est pas un simple mélange, sinon une culture propre locale émergente qui devient *lingua franca* ou véhiculaire, c'est-à-dire, une langue utilisée pour que des interlocuteurs de langues maternelles différentes se communiquent. L'utilisation est permanente, la langue est imposée de la part des colons dans tous les contextes de la vie quotidienne.

Il faut remarquer la différence entre langue créole et langue pidgin. Les pidgins sont aussi des langues véhiculaires utilisées entre interlocuteurs des langues maternelles différentes, mais qui naissent liées au commerce et sont utilisées dans un moment donné de relation commerciale. Leurs parlants n'adoptent pas cette langue-là dans le jour à jour. Les pidgins se caractérisent aussi par une simplicité du système linguistique avec une grammaire et un lexique réduits.

Selon différents linguistes, il y a des controverses sur la genèse des créoles et celle des pidgins. La plupart des linguistes sont d'accord sur le fait que les créoles ont plus de stabilité que les pidgins. Le répertoire linguistique est plus développé et ils ont une structure plus complexe.

#### 4. Le créole. La problématique d'une définition typologique

Nous nous retrouvons avec des situations linguistiques similaires tout au long des différentes anciennes colonies aux Antilles. La Martinique et son île voisine la Guadeloupe partagent un type de créole similaire. Ainsi pour les îles de Dominique et Sainte Lucie, avec la différence que la base lexicale est anglaise. Entre ces îles, même s'il y a des différences dans leurs créoles, les langues sont intercompréhensibles, même entre endroits bien éloignés comme le cas de la intercompréhension entre le créole martiniquais et le créole réunionnais.

Si elles sont intercompréhensibles, il doit avoir des structures communes qui se répètent et une liste de traits caractéristiques pour les définir. Mais la réalité nous montre qu'il est impossible de poser des règles valables pour tous, même si nous focalisons seulement aux créoles à base française. Ils diffèrent les uns des autres, nous ne pouvons pas faire des règles pour tous les créoles à base française même s'ils ont des tendances pareilles.

Les analyses typologiques ne sont pas suffisamment probantes. Il semble préférable, en attendant

---

<sup>8</sup> CHANEL S. "La créolisation: un nouveau concept pour aborder la mixité culturelle". MAPS, Université de Neuchâtel. pp. 2-3.

une avance des études typologiques ou d'autres développements de la théorie des universaux linguistiques, de définir typologiquement les créoles comme des langues issues de variétés européennes apparues au cours de la colonisation des XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles.

Les différentes langues créoles répondent toujours plus à définitions socio-historiques que typologiques dû à sa complexité d'étude et aux différences et variations que la diversité créole possède. Alors, l'approche la plus adéquate est d'apporter une définition individualisée à chaque créole en particulier.

#### 4.1. Formation et évolution

La colonisation d'un territoire est liée à diverses stratégies d'invasion bien étudiées. Il s'agit de changer et de soumettre une société dans tous les aspects de la vie. Dans le cas de la Martinique, des anciens habitants de Saint Christophe, déjà avec vingt années d'expérience colonisatrice, sont venus en Martinique pour instruire la future nouvelle colonie. Ces stratégies sont présentes aussi sur le plan linguistique. Des populations coloniales déjà établies, avec une langue aussi établie, sont venues pour faciliter l'installation d'une nouvelle colonie. Leur créole, déjà constitué est la genèse du créole martiniquais qui va évoluer et se former au contact du français local.

Tout au début de la colonisation le nombre des colons était supérieur au nombre des jeunes esclaves qui étaient obligés à apprendre la langue de leurs maîtres. C'est le début de la créolisation linguistique où les langues des maîtres et des esclaves sont en contact direct.

Il faut tenir en compte aussi l'origine des colons et des esclaves pour savoir quelle variété linguistique est la base du créole actuel. Les français venaient la plupart de la Bretagne, la Normandie et l'île de France. Ils parlaient une langue d'Oïl avec ses traits régionaux caractéristiques dans un moment où il n'y a pas encore une norme pour la langue française. C'était une langue très éloignée du français de nos jours de laquelle on n'a pas beaucoup de témoignages. La quasi-totalité de textes du XVI<sup>ème</sup> siècle sont écrits par une société lettrée et non par le peuple et la langue ordinaire d'où le créole s'est formé. Alors, le créole ne se développe pas au contact d'un français standard sinon au contact de plusieurs variétés orales de français.

Un aspect à tenir en compte dans le processus de créolisation est le passage d'une société d'habitation à une société de plantation. Ce fait va marquer la consolidation de la langue créole vu que dans les îles coloniales où il n'a pas eu une culture de plantation, les langues créoles ne se sont pas développées.

La phase de plantation est déterminante dans le processus de créolisation, où la grammaticalisation se consolide, l'un des marqueurs fondamentaux de l'identité créole. Selon le linguiste Derek Bickerton<sup>9</sup> *“Au sein du contexte social particulier de la plantation se forme parmi une population servile multi-ethnique et multilingue une version rudimentaire de la langue cible dominante”*.

Les esclaves africains venaient de l'Afrique de l'Ouest mais les langues qu'ils parlaient sont aussi une incertitude car nous savons les différents ports d'embarquement d'où ils sont partis, mais non les ethnies originaires. À travers des témoignages des prêtres chargés de l'évangélisation, nous avons connaissance de l'hétérogénéité linguistique des esclaves mais l'origine exacte reste inconnue.

Par rapport à la créolisation, ils existent des théories différentes sur l'apport que ces langues africaines ont pu faire à sa formation. L'esclavage avait commencé déjà en Afrique, où les esclaves avaient été captifs dès très jeunes et ils étaient déjà privés de leur culture. Quand ils arrivent en Martinique ils sont obligés à parler la langue de leurs maîtres et il est interdit qu'ils parlent leurs langues régionales. Leurs maîtres faisaient beaucoup d'attention aussi à ne pas avoir beaucoup d'esclaves issus de la même origine ethnique afin d'éviter la communication dans leurs langues régionales. Tous ces faits vont favoriser le développement du créole. Nous allons étudier les différentes théories liées à la formation du créole qui se sont mises en place en suivant les différentes lignes et approches des linguistes plus représentatifs de chaque théorie.

#### 4.1.1. Théorie superstratique

Le fait de l'existence d'une grande diversité de langues africaines interdites et incompréhensibles entre les mêmes esclaves, et le fait de l'interdiction de les parler, fait aux linguistes déduire que la formation du créole est plus fondée dans la langue des colons, le français parlé à l'époque. Le français est dominant dans la formation du créole, tant dans le plan lexical comme dans le plan grammatical. Cette position superstratique sur la formation des créoles est défendue par des linguistes comme Hall, Valdman ou Chaudenson. Ils soulignent l'influence d'un superstrat. Un

---

<sup>9</sup> BIKERTON, D. 2016 : *Roots of language*. Berlin: Language science press.

superstrat est une langue dominante que s'impose à un substrat ou langue avec un statut social inférieur. Selon cette théorie, la langue créole est une évolution des anciennes variantes régionales des colons, un français populaire. Ainsi, les créoles souffrent un processus d'apprentissage d'une deuxième langue dans un contexte de forte pression normative.

Les langues parlées par les esclaves et leurs maîtres souffrent une évolution interne caractérisée par le processus d'autorégulation. Il y a des restructurations constantes qui se répètent et qui répondent aux besoins communicatives. Ces constantes, comme l'assimilation, la brièveté, la clarté, l'expressivité ou l'invariabilité aboutent à la formation de la norme. Les restructurations affectent aussi à la langue d'origine étant donné que le créole n'est pas parlé que par les esclaves sinon par toute la société, des blancs et des noirs.

L'assimilationnisme entendu comme un procès pour lequel une société rejoint une autre culture prenant ses normes, son identité, ses valeurs et sa langue, sera une pratique constante du système colonial. L'hétéronomie de la pensée est la norme de la réalité coloniale.

#### 4.1.2. Théorie substratique

La théorie substratique<sup>10</sup> affirme que le créole est né à partir de l'usage des langues africaines parlées par les esclaves. Selon cette théorie, il y a une espèce de cohésion entre le substrat et le superstrat qui est la langue qui a un statut plus élevé. La grammaire du substrat est combinée avec le lexique du superstrat.

Les substratistes parlent de relexification comme un processus dans lequel le lexique du superstrat remplace celui utilisé par le substrat. Le résultat est une langue où le vocabulaire du superstrat est combiné avec des formes syntactiques et sémantiques des substrats.

#### 4.1.3. Théorie universaliste

La grammaire universelle, développée par Noam Chomsky, défend que vu que la capacité du langage est innée, il doit avoir quelque sorte d'universel grammaticale inné. L'argument repose sur le fait qu'un enfant sans l'information suffisante et sans aucun stimulus extérieur, peut déduire la syntaxe d'une langue. Il y a quelques règles grammaticales innées à l'être humain.

Bickerton défend l'idée que les créoles se sont développés à partir des pidgins qui se parlaient dans

---

10 LEFEBVRE, C. 1998 : *Creole Genesis and acquisition of grammar*. Cambridge : University Press Cambridge. pp. 9-57.

la culture de la plantation. Les pidgins parlés donneront lieu aux créoles à partir de la capacité innée des enfants de créer des grammaires. De cette façon, les pidgins deviennent créoles à travers d'une espèce de standardisation des productions.

Les universalistes seraient alors d'accord avec l'idée d'une monogenèse des créoles. De cette façon, tous les créoles existants sont originaires d'une même langue de base. Cela explique la ressemblance entre les différents créoles, mais par le moment aucune analyse est faite pour vérifier cette hypothèse<sup>11</sup>

#### 4.1.4. Théorie du "Pool Langagier"

Cette théorie défendue par Mufwene<sup>12</sup>, prend en compte les différentes variétés de langue parlées par les colons, ainsi que les variétés et langues parlées par les esclaves africains. En partant du principe des diverses variantes coloniales, une nouvelle langue est créée à partir de ces variétés parlées. Il s'agit d'une synthèse des différents dialectes d'une seule langue. Les besoins de communication font qu'ils standardisent leurs propres dialectes pour mieux se comprendre à travers d'une sélection de toutes les formes dialectales parlées. Cette langue est appelée par Mufwene *koinè* (en relation au terme grec *koinè*) et elle est créée à travers de ce processus de sélection qu'il appelle processus de *koineïisation*. Dans la *koineïisation* les différents traits dialectaux se mettent dans une compétition où les traits communs gagnent en créant ainsi un système.

La compétition devient plus complexe à de l'arrivée des langues africaines. La sélection favorise bien des formes déjà existantes ou bien elle apporte des nouvelles contributions syntaxiques.

Le "pool langagier" d'une population donnée sera l'appellation que Mufwene donnera à tout l'ensemble des possibilités linguistiques qui se mettent en compétition. Le "pool langagier" fait allusion au concept "pool génique" utilisé en génétique pour faire référence à tous les gènes possibles d'une population donnée.

L'existence d'une variation, de choix multiples, fait que les locuteurs peuvent privilégier telle ou telle forme. La réorganisation grammaticale des formes empruntées devient une langue nouvelle avec des unités nouvelles et des nouvelles significations. Les nouveaux paradigmes n'entretiennent pas des rapports immédiats avec les unités de la langue d'origine. Dans le processus de créolisation

---

11 CHAUDENSON, R. 2001 : *Creolization of Language and Culture*. London : Routledge. pp. 39.

12 MUFWENE, S. 2005 : *Créoles, écologie sociale, évolution linguistiques*. Paris : L'Harmattan. pp. 98-10

MUFWENE, S. 2008 : *Language evolution. Contact, Competition and Change*. London/New York : Continuum International Publishing Group. pp. 17.



d'une langue, les structures grammaticales ne s'empruntent pas en tant que telles. Elles sont réorganisées et régularisées par nouveaux paradigmes en différents étapes. De cette façon, la mise en place de ces paradigmes qui entraînent d'autres valeurs permet de former une nouvelle langue. De toutes façons, dans la construction grammaticale du créole martiniquais, il y a plus une sélection des structures des langues superstratiques qu'une introduction des nouvelles structures ou formes.

#### 4.2. Système graphique et phonologique

L'écriture est la représentation physique de la pensée, des réalités créées à travers du langage humain. La forme écrite est postérieure à la forme orale et parlée. Toutes les langues naturelles sont nées sous forme orale, sans écriture et sans orthographe. Cela implique qu'il n'y a pas un modèle prédéfini et la graphie des langues est toujours arbitraire. L'orthographe n'a pas une justification réelle pour qu'un mot s'écrive d'une façon ou une autre. Nous allons nous appuyer sur les idées du linguiste martiniquais Jean Bernabé<sup>13</sup> pour s'approcher à la situation du créole en tant que norme écrite.

La problématique sur la codification du créole a été en controverse depuis les années soixante. Né comme une langue orale, le créole a suivi les tendances du français standard vu son étymologie étroitement liée. Mais ces tentatives de graphie étymologique ne répondaient pas aux besoins phonétiques de la langue en question. L'écriture étymologique utilise le principe de plurivocité, c'est-à-dire, un même son en créole possède les mêmes réalisations graphiques qu'en français. En contre de ce principe, l'écriture phonologique utilise le principe de biunivocité, c'est-à-dire, un son a une seule réalisation graphique. Un son est toujours représenté par une même lettre ou graphème (monographe) ou groupe de deux lettres (diagraphe). Cette relation est réciproque, ainsi, le graphème nous renvoi toujours au même son. Par exemple, le phonème [s] est toujours représenté par la lettre "s" et la lettre "s" est prononcée toujours [s]. En français, on peut trouver le phonème [s] sous diverses formes (*savoir, scier, tousser, cinéma, maçon*) et le graphème "s" peut par exemple nous renvoyer au son [z].

Cette graphie plus facile pour l'alphabétisation de la société créolophone s'approche plus fidèlement à la façon dont le créole est parlé.

Les graphies utilisées dans les premiers temps suivaient un système orthographique français vu la filiation génétique entre le français et le créole, ainsi, il s'agissait des pratiques dites étymologiques.

---

13 BERNABE, J. 2001 : *La graphie créole*. Ibis Rouge Editions.

Les premiers scripteurs du créole étaient alphabétisés en français et ils ont recouru aux combinaisons de lettres proposées par cette dernière langue.

Le lien génétique est interprété à tort comme un lien qui maintient le créole dans la dépendance du français, le modèle. Le recours étymologique pour les créoles à base lexicale française n'était pas viable et il posait des limites. Différents mots ou différentes constructions syntaxiques en créole sont étrangers aux français. Le créole n'est pas le français. Il est donc illogique de vouloir l'assimiler au français au moyen de la graphie. Il faut distinguer la filiation historique, qui est une réalité, de la subordination au français. Un système graphique phonético-phonologique cohérent s'adapte mieux à la réalité linguistique du créole.

De cette façon, la plupart des scripteurs du créole ont adopté une graphie phonético-phonologique plus adaptée aux besoins de la langue créole. Différentes graphies du créole ont été mis en œuvre depuis le XVII<sup>ème</sup> siècle. Ces démarches d'écriture graphique vont augmenter au fur et au mesure tout au long des siècles, surtout à la fin du XX<sup>ème</sup> siècle. L'arrivée du créole aux études universitaires consolide la mise en œuvre d'un système graphique pouvant servir de standard qui ne doit pas manquer de se développer.

Ce système se met en place, à partir de 1976, dans le cadre du GEREC.<sup>14</sup> Même s'il y a des divergences de la main des certains scripteurs, le système graphique du créole actuel est basé sur des règles codifiées par le GEREC (version standard 2).

Nous allons présenter quelques exemples représentatifs du créole pris du module de phonographématique créole de l'Université Ouverte des Humanités de Lorraine dans lesquels nous allons voir la différence dans le plan phonético-phonologique et graphique avec le français. Nous prendrons comme modèle la graphie du GEREC et son standard 2 de l'année 2001. Nous ne prétendons pas approfondir dans le détail de la langue sinon dans l'essentiel des principes de son représentation.

---

14 Groupe d'études et de recherches en espace créolophone

## Voyelles

PHONÈME (API)	STANDARD GEREC 2	EXEMPLE
[a]	a	<i>kalazaza</i> (fr. personne à peau laiteuse)
[e]	é	<i>kléré</i> (fr. éclairer)
[ɛ]	è/e	<i>flè</i> (fr. fleur)
[i]	i	<i>titiri</i> ( espèce de poisson des Antilles)
[o]	o	<i>blokoto</i> (fr. badaboum)
[ɔ]	ò/o	<i>fò</i> (fr. fort)
[u]	ou	<i>sou</i> (fr. saoul)
[ɛ̃]	en	<i>lapen</i> (fr.lapin)
[ã]	an	<i>kankan</i> (fr.cancan)
[ɔ̃]	on	<i>pon</i> (fr. pont)

## Semi-voyelles

PHONÈME (API)	STANDARD GEREC 2	EXEMPLE
[j]	y/i	<i>yanm</i> (fr. igname)
[w]	w	<i>bwa</i> (fr.bois)
[ɥ]	u	<i>luil</i> (fr. huile)

## Consonnes

PHONÈME (API)	STANDARD GEREC 2	EXEMPLE
[p]	p	<i>tap</i> (fr. tape)
[b]	b	<i>tab</i> (fr. table)
[t]	t	<i>tan</i> (fr. temps)
[d]	d	<i>dan</i> (fr. dent)
[k]	k	<i>kako</i> (cacao)
[g]	g	<i>gran</i> (fr. grand)
[f]	f	<i>foufou</i> (fr. espèce de colibri)
[v]	v	<i>voumtak</i> (fr. Parapluie)
[s]	s	<i>sal</i> (fr. sale)

[z]	z	<i>zouti</i> (fr. outils)
[ʃ]	ch	<i>chacha</i> (maracas)
[ʒ]	j	<i>janbon</i> (fr. jambon)
[m]	m	<i>mango</i> (mangue)
[n]	n	<i>nwè</i> (noir)
[ɲ]	gn	<i>gagné</i> (fr. gagner)
[ŋ]	ng	<i>ling</i> (fr. ligne)
[l]	l	<i>lalwé</i> (fr. aloé)
[r]	r	<i>rat</i> (fr. rat)
[h]	h	<i>halé</i> (fr. tirer)
[c]	tj	<i>tjok</i> (fr. coup de poing)
[ʒ]	dj	<i>djok</i> (fr. vigoureux)

Remarques :

- Chaque lettre n'a qu'une seule fonction, c'est à dire un seul son.
- En créole il n'y a pas des lettres muettes, toutes les lettres sont prononcées.
- Toutes les consonnes sont prononcées comme en français sauf "dj", "tj" et "ng" qui n'existent pas.
- La consonne "c" n'existe pas toute seule, sinon avec la consonne "h" pour représenter le son /ch/.
- Les lettres "r" et "w" posent souvent des problèmes quand elles sont placées devant des voyelles. Dans une syllabe comportant une voyelle arrondie (*o, ò, ou, on*), on utilise "w". dans une syllabe comportant une voyelle non-arrondie (*a, e, è, i, en, an*) on utilise "r".  
Exemples : *wonm* (fr. rhum), *wob* (fr. robe), *rat* (fr. rat), *kriyé* (fr. crier), *travay* (fr. travail), *lwa* (fr. loi).
- La "h" aspirée à initiale devient le son [r] ou [w] lorsque la voyelle postérieure est arrondie. Ainsi "hausser" devient *wosé* et "haler" devient *ralé*.

### 4.3. Morphologie

La morphologie est une branche de la linguistique qui étudie les différentes catégories, formations et structures des mots. Le morphème est la plus petite unité formelle dotée d'une signification. Nous allons présenter ici les traits morphologiques les plus caractéristiques du créole martiniquais afin de montrer les différences avec la langue française. De cette façon il ne s'agit pas de faire une approche morphologique profonde de la langue, sinon de voir les traits les plus remarquables pour un premier contact et d'apprécier son caractère linguistique qui diffère du français.

Les mots en créole sont plutôt courts, ils se composent d'une ou deux syllabes, exceptionnellement trois. En général, les créoles se caractérisent par une morphologie flexionnelle et dérivationnelle très réduite. En ce qui concerne la flexion, le nom créole n'a ni nombre ni genre. Les noms masculins et féminins comportent une seule classe nominale et il n'y a pas d'accord pour les déterminants.

#### 4.3.1. Les déterminants et les pronoms

Il existe différents types des déterminants nominaux mais il est intéressant d'analyser les particularités du "déterminant défini".<sup>15</sup> Ce déterminant est postposé au nom, *tab-la* (fr. la table). Il agit comme un déictique, c'est-à-dire, il sert à signaler le référent nominal, mais sa valeur déterminative est aussi très forte. Il est à mi-chemin entre le déterminant défini et démonstratif français. Cet article a des variations selon l'oralité ou la nasalité des voyelles et des consonnes :

- Finale consonne (ou semi-consonne) orale → **la** (*tab-la*/la table)
- Finale consonne nasale → **lan** (*moun-lan*/la personne)
- Finale voyelle orale → **a** (*lanmè-a*/la mer)
- Finale voyelle nasale → **an** (*ponm-an*/la pomme)

Pour exprimer la possession, la langue créole n'utilise pas des déterminants. Ils expriment la possession avec le pronom personnel jouant la fonction de complément de nom.

---

15 DAMOISEAU R. 2014 : "Pour une approche comparative de la grammaire créole: Créoles guadeloupéen, martiniquais, guyanais, haïtien". *Contextes et Didactiques*, Université des Antilles et de la Guyane, (4), pp. 36-47.

<b>Pronoms personnels créole</b>	<b>Pronoms personnels français</b>
MWEN	JE
OU	TU
I	IL/ELLE
NOU	NOUS
ZOT	VOUS
YO	ILS/ELLES

Ce complément de nom, le pronom, est placé après le nom : *liv-mwen*/mon livre, *liv-ou*/ton livre. Ils fonctionnent comme un complément du nom de la même façon lorsque ce complément du nom est complété par l'intermédiaire d'une préposition. Par exemple : le livre de Jacques/*Liv Jak-la*. La corrélation est la même dans ce cas-là. Ainsi, les pronoms servent de déterminants possessifs lorsqu'ils sont placés après le nom et ils n'ont pas de forme différente quand ils sont objets ou compléments.

La pluralité est liée à la notion de détermination. Cette relation est obligatoire, l'opération de détermination conditionne celle de pluralisation. Le pluriel est marqué par la particule antéposée au nom "se-". De cette façon, le nom "liv" tout seul ne peut pas être pluralisé à travers le marqueur se-. Le mot doit être accompagné du déterminant "la" ou du démonstratif "tala" (*liv-la/sé liv-la, liv-tala/sé liv tala*).

#### 4.3.2. Le verbe

En français, le verbe a six personnes, six modes, vingt-cinq temps et deux voix. Le créole va garder les six personnes, certains modes et certains temps. Vu l'importance de cet élément de la phrase nous allons étudier les principales traces caractéristiques du verbe en créole. On ne va pas présenter chaque spécificité dans les détails, sinon essayer de montrer les aspects les plus flagrants.

Par rapport au verbe, il existe une quasi-invariabilité du lexème verbal. Il n'y a pas de changements au niveau du verbe dans la conjugaison. Le verbe s'exprime au milieu des particules préverbaux qui nous marquent les valeurs de temps, d'aspect et de modalités nécessaires.

- “**ka**” exprime le présent. (*mwen ka manjé*/je mange)
- “**ké**” exprime le futur. (*mwen ké manjé*/je mangerai)
- “**té**” exprime le passé plus que parfait. (*mwen té manjé*/j’ avais mangé)
- “**té ka**” est utilisé pour former l’imparfait. (*mwen té ka manjé*/je mangeais)
- “**té ké**” exprime le conditionnel. (*mwen té ké manjé*/je mangerais)
- Ø exprime parfois le passé composé (*mwen manjé*/j’ai mangé)
- Ø exprime parfois l’impératif (*pa manjé*/Ne mange pas)
- Ø exprime parfois le présent (*mwen enmen manjé*/J’aime manger)

Ces éléments préverbaux constituent des systèmes aspecto-temporels et modaux organisés de façon cohérente et stricte. Le système “*ka*” est utilisé au présent pour exprimer l’aspect imperfectif ou étant en cours de réalisation (*lapli ka tonbé*/il pleut). Le système marque zéro, est utilisé pour exprimer l’aspect perfectif quand le processus ou action est fini. (*lapli tonbé*/il a plu). Ainsi, ce système “*ka/Ø*” sert à exprimer l’aspectualisations des verbes et pas leur temporalisation. L’imparfait va garder de cette façon le système “*ka*”, marqueur d’imperfection, et il va exprimer la temporalisation avec la particule “*té*” (*lapli té ka tonbé anlo*/il pleuvait beaucoup). Il y a une démarche aspectuelle et une démarche temporelle qui s’expriment avec des systèmes différents. L’aspect imperfectif du système “*ka*” va exprimer trois valeurs, ce qu’on appelle “l’imperfectif étendue” :

- La valeur progressive. *Lapli ka tonbé*/Il pleut.
- La valeur itérative. *Iv sé an moun ki ka lèvé bonne*/Ives est quelqu’un qui se lève tôt.
- La valeur générale qu’on trouve dans les proverbes. *Chien pa ka fè chat*/Les chiens ne font pas des chats. (Tel père, tel fils).

Le conditionnel suit le même type de régularité. La marque de futur “*ké*” exprime une visée, une projection et la marque de passé “*té*” exprime que cette projection est coupée par la situation d’énonciation. (*Si mwen té ni lajan, mwen té ké achté an loto*/Si j’ avais de l’argent, j’achèterais une voiture). L’énonciateur fait une alliance de “*té*” et “*ké*” en créant un effet de sens correspondant à l’irréel. Cette même alliance est créée en français pour exprimer le conditionnel où la marque de futur “*r*” et la marque de l’imparfait “*ais*” forment l’expression du conditionnel. “*J’achète-r-ais*” en produisant le même effet.<sup>16</sup>

16 DAMOISEAU R. 2014 : “Pour une approche comparative de la grammaire créole : Créoles guadeloupéen,

#### 4.3.2.1. Les verbes impersonnels

Les verbes impersonnels exprimant les phénomènes de la nature comme “*il pleut*” n’existent pas en créole martiniquais. Ils sont remplacés par des périphrases avec un sujet “*Lapli ka tonbé*”. Les expressions avec le verbe “*faire*” comme “*il fait chaud*” s’utilisent sans pronom avec la marque verbale adéquate “*ka fé bo-tan jodi/Il fait beau temps aujourd’hui*”. La même structure se produit avec le verbe avoir, “*ni<tenir*”, c’est-à-dire, sans sujet et avec la marque verbale qui convient. “*Ni deuzeu mwen ka kriyé/Il y a deux heures que je t’appelle*”. Le verbe “*falloir*” fait la distinction entre “*fok/il faut que*”, “*falé/il fallait que*” et “*fodré/il faudra que*”. Les constructions impersonnelles avec des verbes ordinaires n’existent pas en créole. Elles se traduisent par une tournure personnelle, “*il est arrivée une chose aujourd’hui*” devient “*an bagage rivé jodi/une chose est arrivée aujourd’hui*”.<sup>17</sup>

#### 4.3.2.2. La voix passive et les verbes pronominaux

La voix passive n’existe pas en créole martiniquais, on recourt à une périphrase à la voix active. Ainsi, “*Je suis aimé de mon fils*” devient “*Gason mwen enmen mwen/Mon fils m’aime*”. Le sujet en créole a une place assignée dans la phrase et il n’est pas doué de la mobilité du français. La fonction des différents éléments est indiquée par sa place. Ainsi, le créole devient une langue très rigide en ce qui concerne l’ordre des constituants de la phrase et il souffre quelques restrictions de déplacement. Toutefois, on peut trouver la voix passive en phrase non agentives, c’est-à-dire, sans complément d’agent et d’aspect perfectif. (*Poul-la manjé dépi déjou/Le poule a été mangé depuis des jours*).

Les verbes pronominaux n’existent pas en créole martiniquais. On rétablit la forme soit sans les pronoms réfléchis correspondants, soit on utilise l’expression “*mon corps, ton corps, son corps...*” pour les verbes réfléchis. De cette façon, des verbes tels comme “*se lever, se promener...*” deviennent “*lévé, promné...*”. Par exemple, “*Il se lève toujours de bonne heure/ I toujou ka lévé bonné*”. D’autres verbes utilisent l’expression “*corps*” à la place des pronoms réfléchis. Par exemple, “*Ou ké tué kò ou si ou ka kontinié bwé kon sa/Tu vas te tuer si tu continues à boire ainsi*”.

---

martiniquais, guyanais, haïtien.” *Contextes et Didactiques*, Université des Antilles et de la Guyane, (4), pp. 43-47.  
17 JOURDAIN, E. 1953: “Le verbe en créole martiniquais”. *New West Indies Guide*, Manager, 35, pp. 44.



L'utilisation de "*corps*" peut avoir des origines africaines vu que différentes langues africaines comme le soudanais utilise cette tournure à la place des pronoms réfléchis. Dans le cas des verbes réciproques on utilise les expressions "*l'un...l'autre*" ou bien cette réciprocité est exprimée à travers du pronom personnelle "*yo /ils, elles*" après le verbe dans les verbes d'usage plus courant comme "*aimer, s'entendre bien...*"<sup>18</sup>

#### 4.3.3. Problématique liée au classement des mots

C'est difficile d'identifier un mot en créole comme nom, verbe, adjectif ou adverbe en dehors du contexte d'énonciation. Par exemple, "*manjé*" est verbe en "*I ka manjé/Il est en train de manger*", nom dans "*Manjé-la-sa bon/Le repas est bon*". Le mot créole ne peut pas être distingué par sa forme. L'opposition nom/adjective n'est pas nette. Dans les langues fléchives comme le français, une spécificité de l'adjective se trouve dans l'accord. L'absence de genre et nombre en créole et la quasi-invariabilité flexionnelle pose des problématiques pour l'identification de l'adjective. C'est vrai qu'il existe différents marqueurs pour l'identification des noms, des verbes ou des adjectifs comme la conjugaison pour les verbes ou la gradualité pour les adjectives, mais nous ne pouvons pas identifier un mot grammaticalement par sa forme.

La morphologie dérivationnelle est aussi très réduite. Par exemple, il y a la possibilité de créer un adverbe en ajoutant le suffixe *-man* (*vitman/rapidement*), mais ce procédé n'est pas véritablement un procédé créole. La plupart de ces formes adverbiales ont un équivalent direct en français et elles peuvent être simplement des adverbes empruntés.

Le créole recourt beaucoup moins aux prépositions que le français. Quelques prépositions et conjonctions sont regroupées dans une catégorie plus globale, celle des "connecteurs", car il est difficile de distinguer, sauf l'analyse du contexte d'énonciation, des conjonctions des prépositions.<sup>19</sup>

---

18 JOURDAIN, E. 1953 : "Le verbe en créole martiniquais". *New West Indies Guide*, Ed. Manager, 35 pp. 47-49.

CONFIANT, M. R. *Existe-t-il une forme passive en créole? Fiche CAPES de créole du cours Ecrire en créole.*

19 HAZAËL-MASSIEUX, M. 2002 : "Les créoles à base française: une introductio". *Travaux Interdisciplinaires du Laboratoire Parole et Langage, d'Aix-en-Provence (TIPA), Laboratoire Parole et Langage, (21), pp. 71-76.*

#### 4.4. Syntaxe

Entendu comme syntaxe l'étude des relations qui existent entre les différentes unités linguistiques, nous allons souligner que à défaut de morphologie de variation flexionnelle, le créole détermine les fonctions syntaxiques dans la phrase par la position. L'ordre est très strict et nous permet d'opposer des constituants fonctionnels de la phrase. Par exemple, le sujet et l'objet. "*Pyè ka bat Pòl/Pierre bat Paul*" et "*Pòl ka bat Pyè/Paul bat Pierre*".

Comme nous l'avons vu dans la problématique liée au classement des mots, il n'y a pas de différence morphologique entre un adjectif et un nom. De cette manière, la place est décisive pour savoir quel est l'élément déterminé et l'élément déterminant "*Timoun fwè mwèn/Le fils de mon frère*", "*Fwè timoun moïn/Le frère de mon fils*" ou "*Manman-zanfàn/Mère de famille*", "*Zanfàn manman/Les enfants de la mère*". Les mots, n'appartenant pas à une classe morphologique définitive sont classés dans une catégorie syntaxique en fonction de leurs emplois.

En français et en différentes langues d'origine indo-européenne, certains procédés morphologiques permettent aux éléments d'une classe accéder à déterminées fonctions syntaxiques. Les classes des mots sont bien différenciées (*maison* est un substantif, *chanter* est un verbe, *beau* est un adjectif...). En créole, la frontière entre les différentes classes est très fragile et la détermination de certaines classes syntaxiques est une tâche dont la morphologie ne joue pas un rôle important.

L'analyse distributionnelle déterminera la fonction syntaxique correspondante. Ainsi, le créole en qualité de langue non-flexionnelle, peut déterminer l'existence d'une catégorie grammaticale de façon syntaxique et non pas morphologique.

La distribution syntaxique est basée sur critères de compatibilité ou d'incompatibilité entre le signifié des unités et le contenu des fonctions. Pour cette raison, les fonctions syntaxiques n'ont pas le même sens qu'en français. Certains éléments linguistiques assument certains rôles par rapport aux signifiés énoncés. C'est vrai que certaines unités comme "*manjé/manger*" ou "*kouri/courir*" vont assumer plus couramment un rôle de prédicat et des éléments comme "*bel/beau*" "*jenn/jeune*" seront plus souvent utilisés comme compléments adjectivaux, mais ils peuvent être utilisés en besoins de la communication dans d'autres fonctions syntaxiques.

Même si le créole martiniquais questionne les modèles d'une théorie syntaxique traditionnelle vu que les différentes catégories fonctionnelles sont difficiles à établir en apparence, les

comportements fonctionnelles universels continuent à exister, en renforçant d'autres hypothèses de caractère universaliste.<sup>20</sup>

#### 4.5. Lexique

Le lexique du créole martiniquais comme tous les créoles à base lexicale française est basé principalement sur la langue française. Mais ce français d'origine, s'est modifié du point de vue de la forme et du sens en créant un nouveau système avec un développement et une évolution propre. Cette évolution génère de nouvelles formes et des structures, de la même manière que le français peut différer du latin. D'autres héritages se sont développés et assimilés à cette langue en créant le créole de nos jours.

À l'arrivée des premiers explorateurs au Nouveau Monde, il y avait dans le territoire différents peuples d'expression amérindienne. Même si ces peuples ont disparu à cause de la colonisation, ils nous ont laissé des traces de leurs langues qui se repèrent dans l'expression du créole. Il n'existe pas une grosse connaissance des langues amérindiennes. Le lexique amérindien connu est arrivé de la main du dictionnaire caraïbe-français du Père Raymond Breton. L'héritage amérindien ne peut pas être prouvé en défaut de sources fiables et contrastées, mais cette hypothèse est formulée par divers auteurs après une étude synchronique et diachronique de la langue.

Ces études nous montrent certains traits et emprunts amérindiens existants dans le créole. C'est surtout des noms de la faune et de la flore qu'on a gardé et qui sont utilisés couramment dans la langue. Des plants, des arbres, des fruits (*giraumon*/variété de courge, *maracoudja*/fruit de la passiflore), des animaux (*manicou*/espèce de petit mammifère, *ouassou*/grosse écrevisse, *balaou*/espèce de petit poisson), des instruments (*canari*/vasse en terre cuite dans lequel on conserve et on transporte des liquides), des plats (*migan*/plat antillais à base de légumes), etc. Nous pouvons aussi remarquer cet héritage dans la toponymie de l'île (*Macouba*, *Mabouya*, *Ajoupa Bouillon*, *Carbet*, etc.)<sup>21</sup> qui sont des mots d'origine amérindienne qui se correspondent à des habitats précolombiens

---

20 HAZAËL-MASSIEUX, M. 2002 : "Les créoles à base française : une introduction". Travaux Interdisciplinaires du Laboratoire Parole et Langage, d'Aix-en-Provence (TIPA), Laboratoire Parole et Langage, (21) pp. 63-86.

CONFIAnt M.R. *Existe-t-il des classes syntaxiques en créole?* Fiche CAPES de créole du cours écrire en créole.

21 ZANOAGA, T. 2010 : "Mots d'origine amérindienne du français régional des Antilles dans un corpus de littérature contemporaine.". Cédille, (6).

HUYGHUES-BELROSE, V. 2008 : "Le nom des lieux à la Martinique: un patrimoine identitaire menacé". *Petits territoires insulaires et développement durable*.

attestés. Même si l'apport lexical amérindien n'est pas remarquable dans la langue créole, ce n'est pas cet apport que l'on peut considérer comme la contribution de cette culture à la culture créole. Les racines amérindiennes se trouvent dans la perception de la nature, l'usage de plantes médicinales, alimentaires et protectrices et autant d'apports qui sont présents dans la culture créole. L'usage des mots des langues amérindiennes nous renvoient à une histoire de contact et de métissage entre le continent et les îles.

La culture amérindienne, ses croyances et son mode de vie font partie d'une histoire et une culture créoles propre des Antilles. Mais c'est surtout la société de l'esclavage, des noirs provenant de l'Afrique de l'Ouest qui nous ont laissé un fort héritage de leur culture et de leurs langues. Des différentes cultures africaines sont arrivées aux Antilles à l'époque de la colonisation. Il n'y a pas de sources concrètes et fiables sur la provenance exacte des esclaves et les diverses langues qu'ils parlaient. Dans ce contexte, des ethnies de trois royaumes de l'époque sont arrivées : le royaume du Congo (le sud des deux Congo, le sud de Gabon et le nord s'Angola), le royaume du Bénin, (le Bénin actuel, le sud de Nigéria et le Togo) et le royaume du Sénégal. C'est surtout les langues parlées dans les royaumes du Bénin et du Congo qui ont laissé des apports les plus importants au créole martiniquais. La résistance noire de l'esclavage est aujourd'hui présente dans la langue<sup>22</sup>.

Nous présentons ensuite quelques exemples illustratifs du lexique d'origine africaine parmi tant d'autres existants :

- Les pronoms personnels *mwen* (je), *ou* (tu), *i* (il/elle) présentent des similitudes dans diverses langues africaines : bassa cameroun (*mè/ou/a*), manjaku (*man/ou/a*), swahili (*ni/ou/a*), ga (*man/wo/i*), ewé (*me/wo/i*), langue sena (*kou/ou/i*).
- Le pronom personnel "yo" (ils/elles) on le retrouve en lingala (*yo*) et en swahili (*yao*). Ainsi, on trouvera des structures telles quelles *mama yao* (leur mère) en swahili et *manman yo* (leur mère) en créole.
- Le mot créole "*bonda*" (derrière, fesses), on le retrouve en kikongo (*mbunda/derrière*), kimbundu (*derrière, anus*), bambara (*boda/anus*), malinké (*bunda/derrière, fesses*), mandingue (*buu-daa/ derrière, fesses*), djoula (*boda/fesses*), sango (*ngbonda/derrière*).
- Le mot "*accra*" (beignet farci) est d'origine de la langue ewe parlée au Bénin et qui signifie beignet de légumes.
- Le mot "*moun*" (personne), on le retrouve dans beaucoup des langues africaines avec la même signification : en kikongo (*muntu*), bamoun (*mun*), kituba (*muntu*), lunganda

---

22 ANGLADE, P. 1998 : *Inventaire étymologique des termes créoles de caraïbes d'origine africaine*. L'Harmattan.

(*omuntu*), luhya (*omundu*), kinyarwanda (*umuntu*), tshiluba (*muntu*), chichewa (*munthu*), yao (*wumuundu*), kwanyama (*omunhu*), shona (*munhu*), haoussa (*mutun*). En kikongo on a aussi la variation *kimuntu* (l'humanité). En baoulé, une langue du groupe akan, la terminaison *-mun* fait référence à une catégorie humaine (*sran/une personne, sranmun/des gens*). En guéréz, une langue à Liberia, le suffixe *-moun* signifie "habitant de" (*samoémoun/habitant de Samoé*).

- Le mot "matoutou", plat de crabes typique à Pacques se retrouve aussi en fongbè sous la forme de «atoutou».
- L'interjection de négation et désaccord "awa" on la retrouve en kikongo (*awa/adverbe et interjection de négation*) et kimbundu (*awa/interjection d'ennui et désaccord*).
- Le mot "djok" (vigoureux, robuste) apparaît en ewe et ga (*djoko/vigoureux*), bassa cameroun (*ndjok/éléphant*).
- Le mot "agoulou" (vorace) on le retrouve en haoussa (*agoulou/vautour*), lingala (*ngoulou/goulument*), kikongo (*ngoulou/porc, vorace, sale*), kimbundu (*goulou/ porc, vorace, sale*).
- Le mot "béké", un blanc créole. Les békés sont des descendants des premières familles colonisatrices. Le mot désigne aussi un "blanc" en Igbo, une langue à Nigéria.
- L'expression "tototo" utilisée pour prévenir quelqu'un lorsqu'on arrive chez quelqu'un est aussi employée dans beaucoup de langues d'Afrique sous la forme "kokoko".
- Beaucoup d'onomatopées créoles ont aussi leurs parallélismes avec différentes langues de l'Afrique. Telles comme "chwa- chwa" (bruit de la mer) ou "blokoto" (bruit d'un coup sec) qui se traduisent par "chya-chya" et "bolokoto" respectivement en kikongo.

Il n'est pas possible par rapport à la langue créole de nier que la base et le matériel de départ sont largement français, (environ le 90 % du matériel lexical). Mais il faut remarquer que les éléments sont réutilisés et réinterprétés avec des nouvelles structures et significations. Cette perte des caractéristiques s'opère avec les éléments empruntés du français et aussi avec des éléments empruntés des langues africaines, pas toujours identifiables. Nous ne pouvons pas avouer une étymologie exacte et fiable vu que les sources sont très limitées et certaines suppositions étymologiques restent tout simplement hypothétiques. La construction d'un système est lente et progressive avec des règles syntagmatiques et paradigmatiques qui créent un ensemble nouveau qui ne peut pas être assimilé directement à une langue ou à une autre, sinon à soi-même. C'est

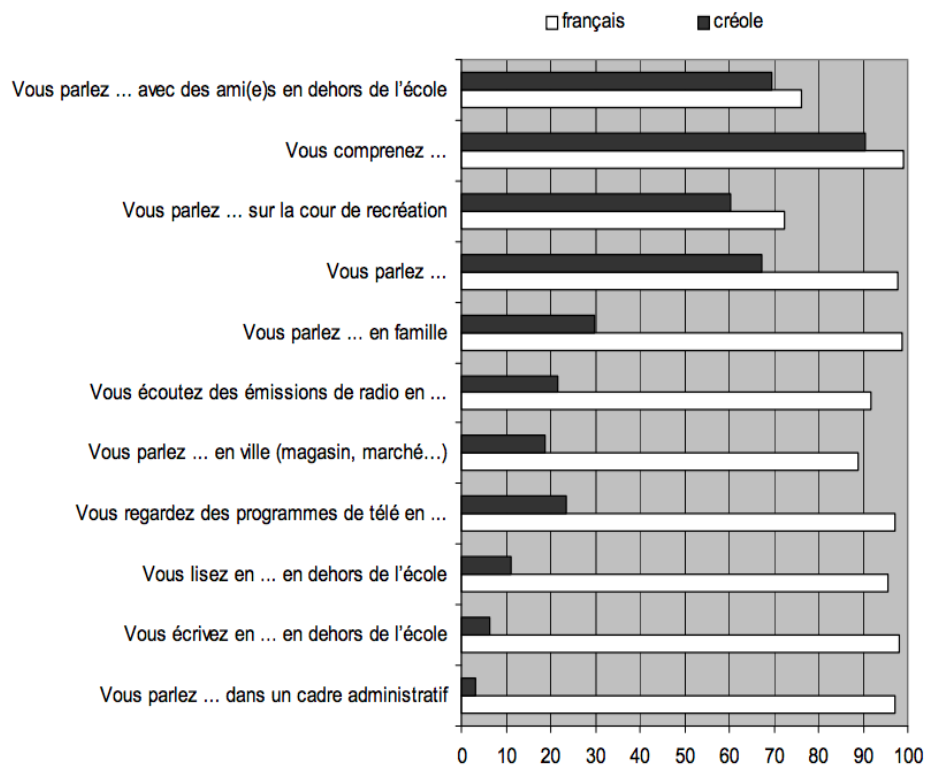
précisément la mise en place de ces paradigmes nouveaux qui permet qu'une nouvelle langue soit formée

##### 5. Situation sociolinguistique : Deux langues en contact

Le créole martiniquais est reconnu comme la langue régionale de Martinique. En suivant la ligne des idées et analyses de Jean Bernabé nous allons remarquer que la situation sociolinguistique de Martinique se correspond avec un mécanisme de diglossie. La diglossie est une situation dans laquelle deux langues partagent un territoire et communauté linguistique, l'une en position dominante et l'autre en position dominée. La situation des deux langues est hiérarchique. Le français est la langue "haute" et le créole est la langue "basse" en suivant de critères de fonction, prestige, standardisation, acquisition et stabilité. Le français est une langue utilisée dans tous les contextes tandis que le créole reste la langue employée dans les contextes informels et familiaux. Le français est transmis massivement depuis la départementalisation de l'île comme un modèle de prestige en monopolisant tous les domaines et les institutions. La population a été exposée à ce rôle de la langue française, tout en gardant le créole comme langue maternelle, même si de plus en plus le français commence à être la langue d'acquisition. Différentes enquêtes de locuteurs martiniquais nous confirment cette répartition fonctionnelle des deux langues comme l'exemple suivant réalisé à 214 élèves dans six établissements de la Martinique par Daniel Barreteau et David J.H. Heeroma.<sup>23</sup>

---

23 HEEROMA, D., J.H. et BARRETEAU, D. 2003 : *Des élèves de troisième 'expriment sur le français en Martinique.* p.13.



L'analyse de cette enquête nous montre les différents rôles hiérarchisants imposés directe et indirectement dans la société. Les tendances sont claires et la diglossie y est illustrée. Le français est la langue qui permet réussir dans la société et le créole semble avoir le rôle d'un "patois vulgaire". Même si d'autres enquêtes faites aux mêmes élèves nous montrent l'intérêt qu'ils ont d'apprendre le créole, le fait que les résultats nous montrent cette circonstance n'est pas une coïncidence. C'est le résultat d'une histoire marquée par la dévalorisation de la langue créole qui a été fort préjugée et aussi il nous montre une centralisation de la France dite métropolitaine qui a privilégiée le développement du français.

En termes de sociolinguistique un autre terme se met en place, celui de la décréolisation-francisation. Dans une situation de langues en contact, le créole tend à se modifier. La décréolisation est un mécanisme comme celui de la créolisation qui affecte aux structures linguistiques en constituant une menace pour son intégrité, même si toute langue est soumise à la variation et l'évolution. Le rapport psycholinguistique se modifie et la décréolisation se produit non seulement dans le plan quantitatif avec la diminution de créolophones mais aussi sur le plan qualitatif avec la tendance à la francisation.

En dépit de ce processus de minorisation et de créolisation, le créole a su développer sa place au sein de la République en termes de Négritude<sup>24</sup>, Créolité,<sup>25</sup> et Antillanité.<sup>26</sup> La langue est arrivée aux études universitaires, aux médias, à la littérature, à l'art et à la culture. Différentes institutions officielles comme le GEREC-F (Groupe d'Études et de Recherches en Espace Créolophone et Francophone) travaillent sur la langue, la culture et les populations créoles.

## 6. Négritude, Antillanité et Créolité

*“Ni Européens, ni Africains, ni Asiatiques, nous nous proclamons Créoles. Nous déclarons que la Créolité est le ciment de notre culture et qu'elle doit régir les fondations de notre antillanité.”*  
(p. 26)<sup>27</sup>

*Éloge à la créolité* nous montre le mouvement de la créolité de la main de Raphaël Confiant, Patrick Chamoiseau et Jean Bernabé. Ce mouvement d'identité culturelle basé sur la formation des créoles revendique l'identité dans la diversité. L'oeuvre critique la dépendance culturelle politique et économique des Caraïbes et l'extirpation de son propre être et de sa propre histoire.

Le mouvement de la Négritude de Aimé Césaire dans les années 30 donnait une dimension africaine à la communauté créole et constitue un premier acte révolutionnaire de récupération identitaire. La Négritude défend la valorisation de l'Afrique noire. La Créolité va plus loin. Il s'agit du résultat des éléments culturels des Caraïbes, l'Europe, l'Afrique et l'Asie unifiés par le cours de l'histoire. La Créolité ne se correspond pas avec un territoire sinon qu'elle se correspond avec des communautés humaines et réalités culturelles. Le mouvement essaye de construire une identité commune pour des peuples très différents. Il défend l'unité, mais toujours dans la diversité.

*“C'est la Négritude césairienne qui nous a ouvert le passage vers l'ici d'une Antillanité désormais postulable et elle-même en marche vers un autre degré d'authenticité qui restait à nommer. La Négritude césairienne est un baptême, l'acte primal de notre dignité restituée”* (p. 18)

Le mouvement d'Antillanité crée par Édouard Glissant dans les années 60 a constitué un autre pas de

---

24 Courant politique et littéraire qui revendique l'ensemble des valeurs culturelles de l'Afrique noire. Terme créé par le martiniquais Aimé Césaire en 1935.

25 Mouvement littéraire martiniquais qui naît en 1980 promu par Patrick Chamoiseau, Raphaël Confiant et Jean Bernabé.

26 Courant littéraire qui propose la quête de l'identité antillaise promu par Édouard Glissant vers la fin des années 60.

27 BERNABÉ, J. CHAMOISEAU P. CONFiant R. 1993 : *Éloge de la Créolité*. Paris: Gallimard.



l'évolution conceptuelle de cette réalité créole. Vu la souffrance de la politique colonisatrice, la société doit trouver l'identité antillaise. L'Antillanité reconstruit une mémoire collective. Glissant affirme la spécificité des Antilles dans sa diversité plurielle, son histoire et sa langue créole. L'Antillanité ouvre les frontières établies par la Négritude et accueille non seulement les personnes noires sinon aussi les personnes antillaises.

Bernabé, Chamoiseau et Confiant considèrent insuffisant le terme pour être trop géopolitique, la Créolité est plus ouverte au monde en général. Négritude, Antillanité et Créolité sont concepts qui se suivent chronologiquement et qui se complètent et nuancent, mais les trois mouvements continuent à exister dans la mesure où ils permettent certaine analyse d'une culture ou un individu.

## 7. Conclusion

Les premiers habitants connus de l'époque précolombienne étaient des indiens arawaks qui ont été expulsés par une autre civilisation indienne, les caraïbes. Cette civilisation habitait en Martinique quand les premiers européens sont arrivés à l'île en 1502, mais c'est en 1635 que les français arrivent et la période de colonisation commence. Ces premiers colonisateurs prennent le contrôle de l'île après des conflits belliqueux avec les Caraïbes. À partir de ce moment-là, l'histoire de Martinique est liée à l'expansion coloniale des européens. La société de plantation est instaurée et le système économique est basé sur l'esclavage. La main d'œuvre provenant de l'Afrique est légalisée et institutionnalisée avec la traite négrière et le Code Noir. Environ douze millions d'esclaves sont déportés vers un futur d'enfer. Les esclaves, en condition d'objets, sont exploités en conditions déshumanisantes. La route triangulaire de commerce entre l'Europe, l'Afrique et l'Amérique est le moteur de l'essor économique de l'Europe.

C'est en 1948 après quelques années de protestes et de lutte que l'abolition de l'esclavage arrive en Martinique. Après l'abolition de l'esclavage une nouvelle vague de migrations est arrivée pour assurer la continuation de la société de plantation. La main d'œuvre provenait de pays comme la Chine, le Vietnam, l'Inde, la Palestine, la Syrie, le Congo et le Liban. Même si ces migrations étaient libres et sous contrat en théorie, le travail et la vie étaient très similaires à l'esclavage. L'économie de la plantation coloniale a provoqué ces vagues migratoires, reflet de la composition sociale actuelle de Martinique, reflet de la richesse humaine dans la diversité. Tous ont contribué à faire la Martinique telle qu'elle est actuellement.

Cette diversité est matérialisée dans la langue : le créole est la création collective d'une réalité sociale. La formation et l'évolution des langues créoles a été un sujet de controverse pour les linguistes. Le phénomène de créolisation n'est pas une simple mélange. C'est un processus caractérisé par un certain type de violence dans un contexte donné comme dans les anciennes colonies. Des mécanismes historico-culturels se mettent en place dans ce processus caractérisé par le contact des variétés orales des langues des colons français et les différentes langues africaines.

Pour cette raison, toutes les langues créoles en général répondent plus à des définitions socio-historiques que typologiques. Les analyses typologiques des créoles nous montrent qu'une approche individualisée à chaque créole est plus adéquate même si les similitudes entre les différents créoles à base français sont évidentes.

En ce qui concerne la genèse du créole, différentes théories ont discuté sur l'importance et

l'influence de la langue française pour la formation des créoles. La théorie superstratique défend le français comme la langue de base pour la création des créoles. La théorie substratique défend que la grammaire est basée sur les langues africaines et le lexique appartiendrait au français. La théorie universaliste défend que les créoles sont nés à partir des langues pidgins parlées dans la société de la plantation. Une autre théorie semble avoir plus d'adeptes, celle du "pool langagier". Dans cette théorie, toutes les variétés des langues parlées par les colons et les esclaves se mettent en place. Les besoins communicatifs vont privilégier le succès d'une forme ou une autre. Il y a une compétition pour la sélection de quels éléments et structures linguistiques vont réussir et participer du système final.

Nous avons étudié aussi, de manière très générale, quelques caractéristiques grammaticales du créole parlé en Martinique. Sur le plan phonétique et de l'écriture, on a vu que dans un premier moment, des démarches étymologiques ont été mises en place au moment de codifier la langue. Ces tentatives étymologiques sont abandonnées ne s'ajustant pas aux besoins de la langue, et on a choisi des démarches phonético-phonologiques qui se correspondent mieux à la façon dont la langue est parlée. Sur le plan morphologique, nous avons étudié quelques particularités des classes des mots comme les déterminants ou les verbes. Le créole est une langue avec une morphologie flexionnelle et dérivationnelle très réduite ce qui pose souvent des problèmes au moment de différencier et identifier les différentes classes. Pour cette même raison, il est difficile d'établir les fonctions syntaxiques et c'est à travers l'analyse distributionnelle des mots qu'on a déterminé une fonction ou une autre. Sur le plan lexical, nous avons eu accès à la multiculturalité existante dans la langue. Plusieurs héritages amérindiens et africains font partie de la langue et ils sont le reflet d'une histoire marquée par les migrations et le métissage.

Finalement, ce travail nous a montré la situation sociolinguistique du créole martiniquais. Une langue que même si elle se trouve dans une situation dangereuse dû à sa qualité de langue minorisée et qu'elle souffre un processus de francisation, les démarches en faveur du créole et l'appui de certaines institutions donnent un espoir de vie à une langue que, comme toutes les langues de notre planète, doit être préservée.

## 1. Bibliographie/ Sitographie

ANGLADE, P. 1998 : *Inventaire étymologique des termes créoles de caraïbes d'origine africaine*. L'Harmattan.

ARMAND, N. 1996 : *Histoire de la Martinique, Des Arawaks à 1848*. Tome I, L'Harmattan. [En ligne] Disponible sur : Google Books <[https://books.google.es/books?id=cYTrkI2EKsIC&dq=9782296330238&hl=es&source=gbs\\_navlinks\\_s](https://books.google.es/books?id=cYTrkI2EKsIC&dq=9782296330238&hl=es&source=gbs_navlinks_s)>

ARSAYE, J. P. *Quelques principes élémentaires pour écrire en créole martiniquais et guadeloupéen*. [En ligne] Disponible sur : <<https://docplayer.fr/10049909-Www-cours-de-creole-com.html>>

BENOIST, J. 1963 : “Le martiniquais, Anthropologie d’une population métissée”. *Bulletins et Mémoires de la Société d’Anthropologie de Paris*. XI<sup>e</sup> Série, Tome 4, fascicule 2, pp. 261-268. [En ligne] Disponible sur : <[https://www.persee.fr/doc/bmsap\\_0037-8984\\_1963\\_num\\_4\\_2\\_1223#bmsap\\_0037-8984\\_1963\\_num\\_4\\_2\\_T1\\_0255\\_0000](https://www.persee.fr/doc/bmsap_0037-8984_1963_num_4_2_1223#bmsap_0037-8984_1963_num_4_2_T1_0255_0000)>

BÉRARD, B. 2013 : *Martinique Terre Amérindienne. Une approche pluridisciplinaire*. Sideston Press, Individual Authors. pp. 27-77. [En ligne] Disponible sur : <[http://www.academia.edu/6529167/Martinique\\_terre\\_am%C3%A9rindienne](http://www.academia.edu/6529167/Martinique_terre_am%C3%A9rindienne)>

BERNABÉ, J. 1983 : *Grammaire basilectale approchée des créoles guadeloupéens et martiniquais : approche sociolittéraire, sociolinguistique et syntaxique*. Paris : L’Harmattan.

BERNABÉ, J. 2001 : *La graphie créole*. Ibis Rouge Editions.

BERNABÉ, J. 2012 : “Réflexions sur la décréolisation”. [En ligne] Disponible sur : <<http://www.touscreoles.fr/wp-content/uploads/2012/01/La-d%C3%83%C2%A9cr%C3%83%C2%A9olisation-par-Jean-Bernab%C3%83%C2%A9.pdf>>

BERNABÉ, J. CHAMOISEAU P. CONFIANT R. 1993 : *Éloge de la Créolité*. Paris : Gallimard.

BIKERTON, D. 2016 : *Roots of language*. Berlin : Language science press, pp. 123-261.

BRETON, R. R. 1665 : *Dictionnaire caraïbe-français*. Ed. présentée et annotée par le Célia et le GEREC, IRD-KARTHALA. [En ligne] Disponible sur : <[http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins\\_textes/pleins\\_textes\\_7/b\\_fdi\\_03\\_02/010017260.pdf](http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_7/b_fdi_03_02/010017260.pdf)>

CHANEL, S. “La créolisation : un nouveau concept pour aborder la mixité culturelle”. MAPS, Université de Neuchâtel. [En ligne] Disponible sur : <[https://www.unine.ch/files/live/sites/maps-chaire/files/shared/documents/travaux\\_ecrits/chanel\\_sophie\\_creolisation.pdf](https://www.unine.ch/files/live/sites/maps-chaire/files/shared/documents/travaux_ecrits/chanel_sophie_creolisation.pdf)>

CHAUDENSON, R. 2001 : *Creolization of Language and Culture*. London : Routledge.

CHAUDENSON, R. 2003 : *La créolisation : théorie, applications, implications*. L’Harmattan.

COLLECTIF, 2006 : *Le code noir et autres textes de lois sur l’esclavage*. Ed SÉPIA.

CONFIANT, M.R. “Existe-t-il des classes syntaxiques en créole”. Fiche CAPES de créole du cours écrire en créole. Kapes kréyol. [En ligne]. Disponible sur : <<https://kapeskreyl.potomitan.info/ecrireencreole2.pdf>>

CONFIANT, M.R. “Existe-t-il une forme passive en créole”. Fiche CAPES de créole du cours écrire en créole. Kapes kréyol. [En ligne] Disponible sur : <<https://kapeskreyl.potomitan.info/ecrireencreole2.pdf>>

DAMOISEAU, R. 2014 : “Pour une approche comparative de la grammaire créole : Créoles guadeloupéen, martiniquais, guyanais, haïtien”. *Contextes et Didactiques*, Université des Antilles et de la Guyane, (4) pp. 36-47.

HAZAËL-MASSIEUX, M. 2002 : “Les créoles à base française : une introduction”. Travaux Interdisciplinaires du Laboratoire Parole et Langage, d’Aix-en-Provence (TIPA), Laboratoire Parole et Langage, (21) pp. 63-86. [En ligne] Disponible sur : <<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00285406/document>>

HEEROMA, D., J. H. et BARRETEAU, D. 2003 : *Des élèves de troisième 'expriment sur le français en Martinique*. [En ligne] Disponible sur :

<<http://www.manioc.org/recherch/HASH952f1810b0d88fa1654dc3>>

HUYGHUES-BELROSE, V. 2008 : “Le nom des lieux à la Martinique: un patrimoine identitaire menacé”. *Petits territoires insulaires et développement durable*. [En ligne] Disponible sur :

<<https://journals.openedition.org/etudescaribeennes/3494#tocto1n5>>

JOURDAIN, E. 1953 : “Le verbe en créole martiniquais”. *New West Indies Guide*. Manager, 35, pp. 47-50, [En ligne] Disponible sur : <[https://brill.com/view/journals/nwig/35/1/article-p40\\_5.xml](https://brill.com/view/journals/nwig/35/1/article-p40_5.xml)>

LEFEBVRE, C. 1998 : *Creole Genesis and the acquisition of grammar*. Cambridge : University Press Cambridge.

MARTELIUS, J. *Comment classer les créoles à base française ? Une exploration sur les théories et les discours concernant l'affiliation génétique des créoles*. [En ligne], (Mémoire) .Université de Lunds, [En ligne] Disponible sur :

<[https://www.sol.lu.se/doc/1307094939.calendarEvents.3523.pdf.0.Memoire\\_Johan\\_M.pdf](https://www.sol.lu.se/doc/1307094939.calendarEvents.3523.pdf.0.Memoire_Johan_M.pdf)>

MUFWENE, S. 2005 : *Créoles, écologie sociale, évolution linguistique*. Paris : L'Harmattan.

MUFWENE, S. 2008 : *Language evolution. Contact, Competition and Change*. London/New York : Continuum International Publishing Group.

MUFWENE, S, 2001 : *The ecology of language Evolution*. Cambridge University Press, pp. 1-25.

Site de l'Université Ouverte des Humanités de l'Université de Lorraine. Phonographématique créole. L'écriture créole: aperçu théorique. [En ligne] Disponible sur : <[http://rpn.univ-lorraine.fr/UOH/CREOLE/co/Module\\_creole\\_1.html](http://rpn.univ-lorraine.fr/UOH/CREOLE/co/Module_creole_1.html)>

ZANOAGA, T. 2010 : “Mots d'origine amérindienne du français régional des Antilles dans un

corpus de littérature contemporaine.”. *Cédille*, (6). [En ligne] Disponible sur :  
<<https://cedille.webs.ull.es/seis/zanoaga.pdf>>